

## CONSETEMENT A L'UTILISATION D'UN MOYEN DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE POUR RECEVOIR DES SERVICES DE TELESANTE

Le présent formulaire type fournit des orientations sur le type d'information que vous devriez envisager d'inclure dans votre formulaire de consentement aux services de télésanté. Si vous décidez de vous référer à ce formulaire lorsque vous élaborerez votre propre formulaire de consentement, vous devriez l'utiliser que comme point de départ d'une discussion éclairée avec votre patient sur l'utilisation d'un moyen de communication électronique. Vous devriez le modifier et l'adapter aux situations particulières dans lesquelles les communications électroniques avec votre patient seront susceptibles d'être utilisées, tout en vous conformant à la législation, aux directives et aux règlements applicables dans votre province ou votre territoire.

### Renseignements sur le fournisseur de services

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de la clinique/organisation (le cas échéant) :  
\_\_\_\_\_

Adresse :  
\_\_\_\_\_

Courriel (le cas échéant) :  
\_\_\_\_\_

Téléphone (nécessaire pour le ou les services) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Renseignements sur le patient

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel (le cas échéant) :  
\_\_\_\_\_

Téléphone (nécessaire pour le ou les services) :  
\_\_\_\_\_

Autres informations sur le compte requises pour  
communiquer au moyen des services  
\_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_, reconnait que, en consentant à ce que \_\_\_\_\_  
(Insérer le nom) (Insérer le nom du fournisseur)

(le « Fournisseur de services ») communique ou fournisse des services par l'intermédiaire de

\_\_\_\_\_  
(Insérer le nom du ou des supports ici [courriel, messages texte, réseaux sociaux, visioconférence, etc.] )

**Je suis informé des :**

### **1. Risques liés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique**

Même si le Fournisseur de services utilise des moyens raisonnables pour protéger la sécurité et la confidentialité des informations envoyées et reçues à l'aide d'un moyen de communication électronique, en raison des risques décrits ci-dessous, le Fournisseur de services ne peut garantir la sécurité et la confidentialité des communications électroniques :

- Le recours aux communications électroniques pour discuter de questions délicates peut accroître le risque que des renseignements sensibles soient divulgués à des tiers.
- En dépit des efforts raisonnables que prend le Fournisseur de services pour protéger la vie privée et la sécurité des communications électroniques, il n'est pas possible de sécuriser totalement l'information.
- Les employeurs et les services en ligne peuvent avoir un droit reconnu par la loi d'inspecter et de conserver les communications électroniques reçues et transmises par leur système.
- Les communications électroniques peuvent introduire un logiciel malveillant dans un système informatique susceptible d'endommager l'ordinateur, le réseau informatique ou les systèmes de sécurité, ou d'en perturber le fonctionnement.
- Les communications électroniques sont soumises à des perturbations échappant au contrôle du Fournisseur de services, qui peuvent empêcher ce dernier de fournir les services.
- Les communications électroniques peuvent être réacheminées, interceptées, distribuées, mises en mémoire, voire modifiées sans que le Fournisseur de services ou le patient ne le sache ou ne l'ait autorisé.
- Même si l'expéditeur et le destinataire ont supprimé les messages électroniques, il peut y avoir des copies de sauvegarde sur un système informatique.
- Les communications électroniques peuvent être divulguées en vertu d'une obligation de signalement ou d'une ordonnance du tribunal.
- Les services de visioconférence offerts par des services gratuits et accessibles au public peuvent être plus vulnérables aux interceptions que d'autres systèmes de visioconférence.
- Selon les moyens de communications électroniques utilisés, il peut y avoir des restrictions quant aux services qui peuvent être fournis par voie électronique.
- Les courriels, les messages texte et les messages instantanés peuvent être facilement réacheminés, ce qui augmente le risque d'envoi non intentionnel à un destinataire inconnu.
- Il est plus facile de falsifier un courriel, un message texte ou un message instantané qu'un document écrit à la main ou signé. Il est impossible de vérifier l'identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire pourra lire le courriel une fois qu'il est envoyé.

### **2. Conditions d'utilisation des communications électroniques**

- Bien que le Fournisseur de services s'efforce de lire promptement les communications électroniques, il ne peut pas garantir qu'il les lira ou y répondra dans un délai précis. Les services ne doivent pas être utilisés dans les cas d'urgence médicale ou d'autres situations devant être traitées rapidement.
- Les communications électroniques ne peuvent se substituer à certains services offerts par le Fournisseur de services.
- Les communications électroniques peuvent être copiées ou transcrites intégralement ou en partie et faire partie de votre dossier clinique. D'autres personnes ayant un droit d'accès au dossier clinique, comme les membres du personnel et de la facturation, peuvent également avoir accès à ces communications.
- Le Fournisseur de services peut réacheminer les communications électroniques à son personnel ou à d'autres

intervenants concernés par la prestation et l'administration des soins. Le Fournisseur de services ne peut réacheminer des communications électroniques à des tiers, y compris les membres de la famille, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit du patient, exception faite des cas autorisés ou exigés par la loi.

- Avant le début de la prestation de services par le Fournisseur de services à l'aide d'un moyen de communication électronique, le Fournisseur de services et le patient établiront un protocole d'urgence pour répondre aux situations suivantes :
  - Mesures à suivre en cas de problème technique entraînant une interruption des services fournis par le Fournisseur de services;
  - Mesures à suivre en cas d'urgence médicale survenant pendant la prestation des services.
- Le Fournisseur de services n'est pas responsable de la perte d'informations causée par des pannes techniques liées au logiciel ou au fournisseur de services Internet.
- Le patient informera le Fournisseur de services de tout changement apporté à son adresse de courriel, son numéro de cellulaire, ou à toute information sur le compte requise pour communiquer par voie électronique.
- Le patient s'assurera que le Fournisseur de services est informé qu'il a reçu un courriel de sa part (p. ex., en envoyant une réponse ou en autorisant l'envoi automatique d'un accusé de lecture).
- Le patient prendra les précautions requises pour respecter la confidentialité des communications électroniques, comme l'utilisation d'un écran de veille et la protection des mots de passe.
- Si le patient ne veut plus utiliser les communications électroniques pour recevoir les services du Fournisseur de services, il retirera son consentement uniquement par courriel ou en communiquant par écrit avec le médecin.

### **Attestation et consentement du patient**

J'atteste, par la présente, avoir lu et pleinement compris les risques, restrictions, conditions et consignes associés à l'utilisation des communications électroniques choisies, et dont une description complète se trouve ci-dessus. Je comprends et accepte les risques énumérés dans le présent formulaire de consentement, qui sont associés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique avec le Fournisseur de services et les membres de son personnel. Je consens aux conditions et me conformerai aux consignes énumérées ci-dessus, ainsi qu'à toute autre mesure que le Fournisseur de services pourrait imposer relativement aux communications électroniques avec les patients. Je consens, en pleine connaissance des risques, à communiquer avec le Fournisseur de services et les membres de son personnel par l'intermédiaire de communications électroniques.

Je confirme que le Fournisseur de services a répondu à toutes les questions que je lui ai posées relativement à la prestation de services par un moyen de communication électronique.

Nom du patient : \_\_\_\_\_

Signature du patient : \_\_\_\_\_

Témoin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_